



**MARINES VOYAGES**

AGENCE DE LA POSSESSION

AGENCE DE ST PIERRE

AGENCE DE ST ANDRE

0262 71 59 33

reservation@marines-voyages.com

## GRECE



A partir de **2375€\*** /Adulte

Enfant de moins de 12 ans -15%

Vols + circuit (hôtel 3 & 4 \*\*\*\*)

CIRCUIT 13 jours : GRECE

TOUTES LES ENTREES COMPRISES

*\*Supplément par adulte en chambre simple : 395,00€*

*\*Tarifs sous réserve, selon disponibilité au moment de la réservation*

## PROGRAMME DE 13 JOURS

**Du 04 au 16 juin 2021** à partir de **2375 €\***

**Du 08 au 20 juillet 2021** à partir de **2775 €\***



## 1<sup>er</sup> jour : REUNION/MARSEILLE



Rendez-vous à l'aéroport de Roland Garros, envol en direction de Marseille.  
Diner et nuit à bord.

## 2<sup>e</sup> jour : MARSEILLE

Petit déjeuner à bord, arrivée à Marseille, transfert à notre dame de la Garde.

Déjeuner au restaurant, ensuite à l'hôtel, temps libre, diner, nuit à l'hôtel.



## 3<sup>e</sup> jour : MARSEILLE /ANCONE



Petit déjeuner à l'hôtel. Départ en Bus vers l'Italie.

Déjeuner en cours de route, embarquement dans l'après-midi à Ancône. Embarquement à 16 h.30, dîner et nuit à bord.

## 4<sup>e</sup> jour : IGOUMENTSA / DODONI / IONNINA / KALAMBAKA



Petit déjeuner à bord, arrivée au port d'Igoumenitsa dans la matinée vers 09 h.30. Débarquement et route vers Ioannina qui est la ville la plus importante d'Empire au nord-ouest de la Grèce.



Elle est située sur la rive ouest du lac Pamvotis. Ses origines remontent à l'empereur byzantin Justinien au VI<sup>ème</sup> siècle, pendant longtemps la ville se limita à sa seule forteresse. Avant d'arriver à Ioannina, visite du site de Dodone, datant d'au moins 1000 ans avant J.-C, l'Oracle de Zeus est le plus ancien en Grèce et son ampleur « le classe juste » après celui de Delphes.

Le site principal de Dodone est son théâtre, l'un des plus grands de Grèce. Utilisé à l'origine par les Grecs pour des représentations théâtrales, les romains le convertirent en une arène pour combat d'animaux. Nous verrons, les vestiges d'une acropole et d'une basilique byzantine, nous rappelant la prospérité passée de cette région au pied du Mont Tomaros.

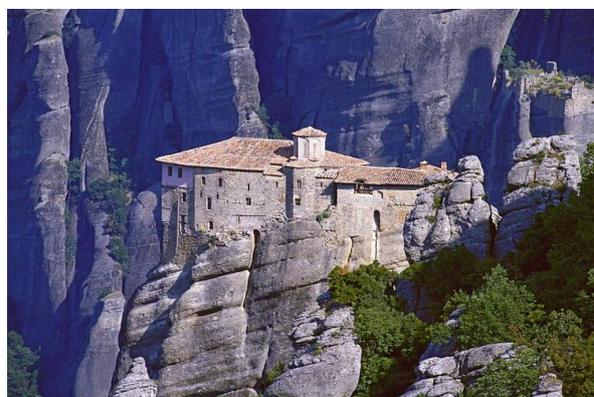
Visite de l'île de Nissaki ou d'Ali Pacha, qui fait face à Ioannina, son petit village typiquement épirote, maisons blanchies à la chaux et aux toits recouverts de lauze et visite d'Ioannina : le musée byzantin (sculpture, céramiques et icônes) sur l'Acropole.

Déjeuner en cours de route.

Dîner et nuit à Kalambaka à l'hôtel LIKNON \*\*\*\*.

### **5<sup>e</sup> jour : LES METEORES / DELPHES**

Petit déjeuner, départ pour la visite des Météores, véritable décor surréaliste où se dressent des monastères byzantins perchés sur des pitons rocheux. : Visite de 2 monastères : Varlaam et Aghios Stefanos, ou le Grand Météores.



Déjeuner en cours de la route.

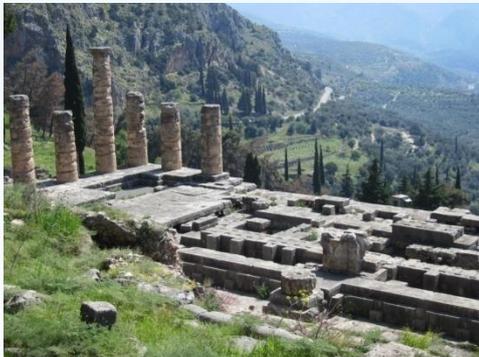
Départ en direction de Delphes en traversant la Thessalie.

Dîner et nuit à l'hôtel en région de Delphes à l'hôtel ANEMOLIA \*\*\*.



## 6<sup>e</sup> jour : DELPHES / ATHENES

Petit déjeuner à l'hôtel. Visite du magnifique site de Delphes, au décor grandiose dominé par le Mont Parnasse et surplombant une forêt d'oliviers : le sanctuaire d'Apollon, du Trésor des Athéniens, du théâtre, puis visite du musée, abritant la célèbre statue de l'Aurige, le Sphinx de Naxos et l'Omphalos « Nombriil du Monde ».



Déjeuner pendant l'excursion.

Départ en direction d'Athènes sur la Riviera Athénienne à l'hôtel EMMANTINA \*\*\*\*. Dîner et nuit.

## 7<sup>e</sup> jour : ATHENES

Petit déjeuner à l'hôtel. Visite de la capitale Athènes : tour de ville d'Athènes en passant par son parlement gardé par ses célèbres Evzones, ses monuments néoclassiques (l'Université, l'Académie, la Bibliothèque), le stade de marbre où se déroulèrent les premiers jeux olympiques de l'ère moderne, le Temple de Zeus et sa fameuse porte d'Adrien.



Visite de l'Acropole, de ses monuments et du Parthénon. Visite du musée de l'Acropole. Déjeuner en cours d'excursion.

Dîner Spectacle Folklorique dans le quartier de la Plaka, nuit à l'Emmantinia \*\*\*\*, hôtel en région d'Athènes.



## 8<sup>e</sup> jour : CROISIERE AUX ÎLES DU GOLFE SARONIQUE

Tôt le matin après le petit déjeuner, départ pour le Pirée, embarquement pour les îles du golfe Saronique. Escale à Egine, l'île des pistaches, île verdoyante aux côtes propices à la baignade. Son histoire est très ancienne et passionnante. Le temple d'Aphaia érigé au 5<sup>e</sup> s. av. J.c., situé dans une région de pins est remarquablement beau (*possibilité d'excursion facultative*).

Escale à Poros, île aux maisons de style néoclassique, aux plages dorées, est séparée des côtes du Péloponnèse par un étroit bras de mer. Escale à Hydra, paysage aride, ruelles en pente, une beauté particulière qui en fait l'île préférée des artistes.



Déjeuner à bord du bateau durant la visite des îles.

Dîner et nuit à l'hôtel vers Athènes à l'emmentina \*\*\*\*.

## 9<sup>e</sup> jour : ATHENES / ARGOLIDE / OLYMPIE

Petit déjeuner à l'hôtel. Départ pour le Péloponnèse avec un court arrêt au canal de Corinthe, réalisé au XIX<sup>e</sup> siècle par Ferdinand de Lesseps. Traversée de l'Argolide et arrivée au théâtre d'Epidaure, véritable chef-d'œuvre d'acoustique. Départ pour Mycènes, antique royaume d'Agamemnon, entouré de la muraille cyclopéenne. Visites de l'Acropole avec la porte des Lionnes et du Trésor des Atrées ou tombeau d'Agamemnon.



Déjeuner en cours de la route.

Départ pour Olympie, dîner et logement à l'hôtel NEDA \*\*\*.



## **10° jour : OLYMPIE - PATRAS ou IGOUMENTITSA**

Petit déjeuner à l'hôtel. Visite du site d'Olympie, capitale de tous les sportifs. C'est là que pour la première fois l'homme côtoyait Dieux dans l'histoire grecque et que des jeux lui étaient consacrés.



Découverte ensuite, de l'atelier de Phidias, du Temple de Zeus, d'Héra et du stade. Visite du musée archéologique. Déjeuner en cours de la visite.

Départ pour Patras, transfert au port, embarquement à 17 h.30 pour votre traversée jusqu'à Ancône (+/- 17 Heures), embarquement en fin d'après-midi. Installation, dîner et nuit à bord.

## **11° jour : ANCONE / MARSEILLE**

Petit déjeuner à bord arrivée en début d'après-midi à 14 h.00 à Ancône. Route vers La France. Déjeuner libre en cours de route, arrivée en début de soirée à Marseille.

Diner, nuit à l'hôtel.

## **12° jour : MARSEILLE/REUNION**

Petit déjeuner à l'hôtel, selon l'heure du vol, temps libre puis transfert à l'aéroport, envol en direction de la Réunion, dîner et nuit à bord.

## **13° jour : REUNION**

Arrivée à la Réunion.

Fin de nos prestations.



## **Le prix comprend :**

- le vol aller/retour Réunion-Marseille
- la Traversées en Ferry Aller/Retour d'Ancone à Igoumenitsa et de Patras – Ancone avec Dîners et Petit déjeuners
- Guide Accompagnateur : 7 jours en Grèce - Visites Mentionnées Hébergement en hôtels 3 & 4 \*\*\*\* - Soirée Folklorique
- Le service d'un autocar pour les déplacements
- Taxes et services hôteliers
- Une réunion d'information pour le groupe
- Les assurances assistance, rapatriement, dommages aux bagages (si plus de 10 participants)

## **Le prix ne comprend pas :**

- Les boissons (autres que dans le programme)
- L'assurance annulation
- Les dépenses personnelles



## **Guide d'Ancône**

La ville d'Ancône est située dans la région des Marches, en Italie centrale, à environ 280 km au nord-est de Rome. La ville est située au bord de la mer Adriatique, entre les pentes des deux extrémités du promontoire de Monte Conero, Monte Astagno et Monte Guasco. Ce port est l'un des principaux de la mer Adriatique, en particulier pour le transport de passagers. L'un des principaux sites de la ville est la cathédrale d'Ancône, consacrée à Judas Cyriaque. La cathédrale a été sanctifiée au début du 11e siècle et achevée en 1189. Elle possède un dôme dodécagonal, dont le centre a légèrement été modifié par Margarito en 1270. La façade présente un portail gothique, qui devait avoir un arc latéral de chaque côté, attribué à Giorgio da Como (1228). Le port d'Ancône est relié, par ferry, à plusieurs pays du bassin de l'Adriatique dont la Grèce, la Turquie, la Croatie, l'Albanie et le Monténégro. Le port accueille chaque année plus d'un million de passagers. Départs possibles vers Split, Rijeka, Zadar, Hvar, Dubrovnik, Bari, Patras et Igoumenitsa. Le port propose de nombreux services : un café, une supérette ainsi que des toilettes. Il existe un parking pour les séjours de courte et longue durée - il y a également des places de stationnement pour accueillir les conducteurs handicapés.

## **Guide de Patras**

La ville grecque de Patras est située à environ 215 km à l'Ouest d'Athènes et est la capitale régionale de la Grèce de l'Ouest, dans le Péloponnèse Nord. Les touristes devraient commencer leur exploration depuis Aghiou Nikolaou (Ayiou Nikoláou), la rue piétonne la plus célèbre de la ville. Là, 192 étapes mèneront à la vieille ville. Une promenade dans ses rues pavées révélera de grandes demeures néoclassiques colorées, qui servent comme rappel du passé glorieux de la ville. Puis visiter le château médiéval de la ville, construit dans la seconde moitié du 6e siècle après JC sur les ruines de l'Acropole. Ses murs renferment une superficie d'environ 22 m<sup>2</sup>. Le château se compose d'un composé externe triangulaire renforcé avec des tours et des remparts. Passez devant les bâtiments restants, et profitez de la vue imprenable sur la ville. Il y a plusieurs endroits autour de Patras qui honorent le célèbre poète grec Kostis Palamas. Sa maison est la plus intéressante car c'est la maison où il est né. Quand il s'est installé à Athènes, c'est devenu l'endroit où la famille Serao (d'Italie) a vécu et où l'écrivain italienne Matilde Serao est née. Elle abrite aujourd'hui le Kostis Palamas Institution. La plus célèbre statue de lui s'élève à Ypsila Alonia Square.



# Conditions de vente

## Article 1 : Présentation

La société MARINÈS VOYAGES est une société à responsabilité limitée dont le siège social est au : 9 Avenue Salvador Allende, commerce 2, 97419 la Possession  
Numéro SIRET : 75407425000020 - APE 7911 - RCS SAINT-DENIS - Numéro immatriculation IM974120018

GARANTIE FINANCIÈRE : ATRADIUS CREDITO Y CAUCION S.A., 159 rue Anatole France, CS05118, 92596 Levallois Perret Cedex. RCP : HISCOX au 12 quai des Queyries - CS 41177 - 33072 Bordeaux. Contrat numéro : HARCP0227935 - Assurance : April international : Contrat numéro : 2110, TSA 20779 - 92679 COURBEVOIE CEDEX - FRANCE 110, Avenue de la République - 75545 Paris Cedex 1.

## Article 2 : Utilisation du site internet

L'utilisation du site internet a pour but d'informer l'utilisateur afin de mieux préparer son voyage et d'accéder à diverses informations liées aux voyages, d'obtenir le maximum de renseignements sur les circuits. L'utilisateur pourra alors se renseigner à l'agence pour les modalités de son inscription. Les informations sur le site n'ont aucune valeur contractuelle. En cas d'inexactitude ou de changement des informations sur le site, Marinès Voyages ne pourra pas être responsable. L'utilisateur doit être majeur (18 ans). Le prix indiqué sur le site est le prix TTC, compris les frais de dossiers, l'utilisateur trouvera sur le site des informations ayant pour but d'orienter ses recherches.

## Article 3 : Formalités

Il est de votre responsabilité de prendre connaissance des formalités nécessaires à l'accomplissement de votre voyage et de les respecter en vous adressant aux consulats ou ambassades des pays visités. Les frais relatifs à ces démarches sont à votre charge. En cas de non-respect ou de refus de ces formalités vous pénalisant rendant impossible le départ, Marinès Voyage ne sera pas responsable des frais engagés ;

Pour les destinations étrangères hors Union Européenne. Vous devez avoir un passeport en cours de validité, certains pays exigent que la validité du passeport soit supérieure à six mois après la date de retour et que vous soyez en possession d'un billet aller-retour etc. Certains pays exigent que le passager justifie d'une assurance pour délivrer le visa.

L'orthographe du nom et prénom sur les billets doivent correspondre exactement à ceux qui figurent sur le passeport, pièce d'identité, visa...

## Article 4 : Conflits

Toute réclamation doit être faite par courrier par lettre recommandée avec accusé de réception et adressée au siège de l'agence ci-dessous.

MARINÈS VOYAGES au 9 Avenue Salvador Allendé, Commerce 2, 97419 LA POSSESSION  
Après avoir pris connaissance du dossier, après un délai de 60 jours, le client pourra saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, le plus proche de du siège de l'agence, s'il n'y a eu aucune solution à l'amiable.

## Article 5 : Tribunaux

Tout litige relèvera des Tribunaux français. En cas de litige ne trouvant pas une solution, l'affaire sera portée au tribunal ou dépend le siège social de Marinès Voyages.

## Article 6 : Règle pour l'aérien

Concernant les prestataires aériens, les compagnies d'assurance et autres, Marinès Voyages est un intermédiaire. La responsabilité de Marinès Voyages est définie par les articles L211-7 et L211-17 du code du tourisme et par l'article 15 de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004. A la signature du contrat de Vente, le voyageur reconnaît que Marinès Voyages agit uniquement en qualité de mandataire pour toutes les prestations hors forfait touristique au sens de l'article L. 211-3 du Code du tourisme.

Les conditions d'exécution du transport aérien sont régies par les compagnies aériennes. Toutes les modifications venant de la compagnie aérienne, font partie des contraintes spécifiques du transport. Elles sont, liées à divers événements et toujours dans un souci de garantir la sécurité des passagers.

Au moment de la réservation, vos relations contractuelles pour la délivrance du service aérien seront conclues avec les compagnies aériennes mentionnées sur la réservation.

Marinès Voyages ne saurait voir sa responsabilité engagée notamment en cas de modifications des horaires, de retards, annulations ou autres, imputables à des cas de force majeure (grèves, intempéries, épidémies, guerres, séismes...) ou du fait du client, notamment en cas de présentation après l'heure de convocation à l'aéroport, refus d'embarquement pour non-respect des formalités administratives ou sanitaires exigées, non-présentation à l'embarquement, etc.. ou du fait de tiers étrangers à la fourniture de la prestation prévue.

Tous les frais relatifs à ces imprévus (frais de taxi, hôtel, restauration, acheminement aérien etc.) seront alors à la charge du client.

Marinès Voyages vous informe qu'il existe une réglementation communautaire qui confère des droits aux passagers en cas de surréservation, d'annulation ou de retard.

En réservant vos billets, vous acceptez implicitement ces conditions.

Le prix des billets hors taxes, le prix des taxes et surcharges, les frais de services et les assurances éventuelles. Marinès Voyages vous informe que le prix du billet et des taxes sont susceptibles de modification sans préavis des compagnies aériennes. Seuls l'émission et le règlement fixent les tarifs de manière définitive. Marinès Voyages ne pourra être tenu responsable des éventuelles variations tarifaires appliquées par les compagnies.

Toutes les compagnies figurant dans le moteur donnent accès à l'option de réservation. La réservation ne garantit pas le prix du billet.

Par contre, l'émission des billets est subordonnée à l'existence d'accords inter-compagnies autorisant l'agence à les émettre. Cette vérification ne peut être faite que par l'agence.

Dans le cas où l'émission n'est pas possible, le passager devra se rendre en agence afin de trouver une solution avec des vols et un tarif éventuellement différents.

Marinès Voyages ne peut être tenu responsable de l'impossibilité d'émission des billets du fait de l'inexistence d'accord inter-compagnies.

## Article 7 : Assurances

Vous avez la possibilité lors de votre réservation aérienne de prendre une assurance. Cette assurance est proposée en collaboration avec notre partenaire, April international :

TSA 20779 - 92679 COURBEVOIE CEDEX - FRANCE 110, Avenue de la République - 75545 Paris Cedex 1. Plusieurs formules d'assurance sont possibles pour ce contrat : Les risques couverts et les montants garantis pour ces formules sont indiqués sur la notice de l'assureur.

Les éventuelles déclarations de sinistre se font directement auprès de la compagnie d'assurance, en respectant les modalités du contrat d'assurance.

Dans tous nos forfaits (circuits en groupes), les assurances assistance, dommages aux bagages et rapatriement sont comprises à partir de 10 Pax partantes. Etant forfaitaire et relative au groupe, ces assurances ne sont pas déductibles du tarif du circuit.

Les assurances individuelles (multirisque et annulation) ne sont plus remboursables dès le lendemain de la souscription.

## Article 8 : Précision sur les tarifs

Les tarifs de chaque compagnie vous seront précisés en agence. Les billets d'avion ne sont ni modifiables, ni échangeables, ni remboursables, sauf dans certains cas.

Lorsque la réservation est validée par un paiement et les billets sont émis, les assurances et les frais facturés par l'agence ne sont pas remboursables.

En cas de modification, Marinès Voyages ne peut garantir des vols et des tarifs identiques à la réservation initiale.

En cas de refus, la réservation sera immédiatement annulée, sans aucun préjudice pour les deux parties

En cas de validation du contrat, le règlement total du billet vous sera demandé afin de permettre à l'agence d'émettre vos billets.

Le voyageur est tenu de respecter les conditions de chaque compagnie, c'est-à-dire, de se présenter à l'enregistrement au moins trois heures avant l'heure de départ de l'avion pour les vols internationaux et au moins deux heures à l'avance pour les vols intérieurs, concernant les vols retours, quelque soit le type de vol, il est préférable de confirmer sur place auprès de la compagnie aérienne son vol retour, au plus tard 72 heures avant la date prévue.

Par la même occasion vous serez informés sur des éventuels changements d'horaires et autres, n'étant pas présent à l'embarquement sur un vol aller entraînera l'annulation du vol retour sans possibilité de modifier ou d'obtenir le remboursement des vols. En cas de retard ou d'annulation, la (les) compagnie(s) n'ont pas obligation d'assurer le transport.

## Article 9 : Règles sur les circuits en groupe

Pour tous les circuits en groupes nos prix comprennent : Une réunion d'information avec le groupe/Le billet d'avion, une liste des compagnies aériennes, ci-dessous, vous informant le nom de chaque transporteur, pour chaque destination/ Les frais de dossiers

- Les taxes d'aéroport et de sécurité./L'assistance de notre représentant sur place./L'hébergement dans les hôtels cités aux programmes ou similaires (de même catégorie)/Le circuit en pension complète (sauf si ce n'est pas prévu dans la brochure)/Les transferts en autocar climatisé durant le circuit./Les visites mentionnées dans le programme avec guide régional francophone./Les taxes et services hôteliers./L'assurance APRIL international, assistance médicale, dommages aux bagages rapatriement/ Les services d'un interlocuteur de Marinès Voyages, si le groupe est constitué d'un minimum de 20 adultes payants.

Nos prix ne comprennent pas : Les boissons durant les repas/ Les excédents de bagages./Les extras, les dépenses à caractère personnel./Les pourboires, guides et chauffeurs

## Article 10 : Prix

Le montant fixé pour la réalisation de notre circuit est un prix forfaitaire, en cas d'erreur (impression ou autre...), le prix applicable sera celui indiqué lors de la réservation et confirmé sur le bon d'inscription. Toute inscription doit être accompagnée d'un versement de 30% du montant total du voyage

Le solde doit être réglé au plus tard 45 jours ouvrables avant la date de départ. Le client n'ayant pas réglé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage sans qu'il puisse se prévaloir de cette annulation. Pour les inscriptions intervenant moins de 30 jours avant le départ, le montant intégral du prix sera demandé. Pour certaines destinations le nombre minimum sans supplément pourrait être à partir de 4 personnes, vous trouverez, ci-dessous la liste des destinations avec le nombre minimum d'inscrit par destination.

Aucun remboursement ne pourra intervenir en cas d'absence, au moment du départ, des documents administratifs exigés aux frontières. Le client qui abandonne le voyage en cours de route pour quelque raison que ce soit n'a droit à aucun remboursement et doit payer le prix dans sa totalité.

## Article 11 : Révision de prix

Conformément à l'article L 211-12 du code du Tourisme les prix prévus au contrat sont révisibles jusqu'à 30 jours avant le départ, pour tenir compte des variations du coût des transports, des redevances et taxes, des taux de change.

## Article 12 : Annulation du voyage

Nous nous réservons le droit d'annuler le voyage 21 jours avant la date du départ si le nombre de participants n'est pas réuni. Les sommes encaissées seront remboursées intégralement. Aucune indemnité complémentaire ne sera due aux clients. De même et dans le cas d'annulation imposée par des circonstances de forces majeures ou des raisons de sécurité.

## Article 13 : PRESTATAIRES

- Hôtels : dans tous les programmes une liste d'hôtels sera précisée ou similaire (de même catégorie), selon la disponibilité au moment de la réservation.

- Transport - Bus : Tous nos circuits (partie terrestre) se font en bus, des informations sur le confort du bus sont fournies dans le programme, dans certains programmes des vols intérieurs sont précisés également.

- Compagnie aérienne : Nous utilisons les compagnies aériennes ci-dessous dans tous nos circuits pour les vols au départ de la Réunion :

Pour les correspondances et vols intérieurs, les informations concernant le nom des compagnies utilisées sont indiquées le jour de la réunion d'information ou à l'aéroport lorsque l'agence continue à prendre des inscriptions après la réunion d'information. En cas de changement d'horaire de la compagnie ou d'impossibilité ne rendant pas le programme possible, un changement de compagnie aérienne pourrait être effectué.

Europe/les Amériques : AIR FRANCE - CORSAIRFLY - AIR AUSTRAL - FRENCH BEE - XL AIRWAYS \*Afrique du Sud : AIR AUSTRAL \*Maurice : AIR AUSTRAL - AIR MAURITIUS \*Chine : AIR AUSTRAL - AIR MAURITIUS \*Inde du Nord et Sud : AIR AUSTRAL - AIR MAURITIUS \*Madagascar : AIR AUSTRAL - AIR MAURITIUS \*Malaisie : AIR AUSTRAL - AIR MAURITIUS \*Thaïlande : AIR AUSTRAL - AIR MAURITIUS \*Vietnam : AIR AUSTRAL - AIR MAURITIUS.

## Article 14 : Minimum de personnes pour garantir le groupe

Le nombre d'inscription pouvant garantir le voyage sans augmentation de tarif est de 20 personnes pour la plupart des départs. Ce nombre peut être inférieur selon la spécificité du départ, le détail est généralement indiqué sur le programme. Pour les circuits passant par la métropole sans accompagnateur, selon le nombre de personnes le programme pourrait être modifié.

## Article 15 : Conditions d'annulation par personne (forfait tourisme)

300.00 EUR plus de 60 j. avant départ  
25.00% entre 59 j. et 45 j. avant départ  
50.00 % entre 44 j. et 30 j. avant départ  
75.00 % entre 29 j. et 21 j. avant départ  
90.00 % entre 20 j. et 07 j. avant départ  
100.00 % entre 06 j. et 0 j. avant départ

Ces conditions sont valables uniquement pour les prestations touristiques. Une personne en extension sur un groupe ou ayant des vols hors dossier de groupe sera soumise avant tout aux conditions des billets d'avions puis aux conditions d'annulation générales.

Pour les billets d'avions, ils sont soumis aux conditions de la compagnie aérienne. Les billets sont non remboursables et non modifiables, sauf mentionnés dans les conditions fixées par la compagnie.

## Article 16 : Prestations hôtelières

Toute prestation réservée par le client doit faire l'objet d'une demande écrite par l'agent au prestataire.

Cette demande auprès du fournisseur doit être confirmée, par retour de mail dans un délai de 7 jours à la signature du contrat par le client.

Dans le cas inverse, le client se verra rembourser l'acompte versé.

